

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit novembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Serge FAYET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation : 14/11/2019

Présents : DUCOURET Dominique, GARNIER Anne-Marie, GIRARD-PUPIN Fanny, GOUILLARDON Séverine, PERI Sandrine, BONNOT Marc, FAYET Serge, GIRARD Michel.

Absents : LESUEUR Thierry (pouvoir M. FAYET).

Secrétaire de séance : Mme Séverine GOUILLARDON.

Le compte-rendu du précédent conseil en date du 12/10/2019 est approuvé à l'unanimité.

1- DÉLIBÉRATIONS

N° 57/2019 - Vente parcelles communales au lieudit « Croix Vieille »

M. le Maire expose à l'assemblée :

Qu'un travail de distinction des parcelles appartenant à la commune et à ses sections selon leurs enjeux sylvicoles, environnementaux et sociaux a été réalisé avec l'Association des Communes Forestières ;

Que les biens de sections ont été transférés à la Commune ;

Qu'une visite de l'ONF de l'ensemble des parcelles a permis la réalisation d'une analyse de l'applicabilité du régime forestier, dont relèvent les bois et forêts des collectivités susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution ;

Qu'une recherche d'acquéreurs potentiels pour les parcelles qui n'ont, à priori, pas vocation à intégrer le régime forestier et que la commune ne souhaite pas conserver, a été menée.

Ainsi, l'acquisition de la parcelle cadastrée section **BH n° 148**, d'une contenance de 84a 50ca et **BH n° 153**, d'une contenance de 57a 60ca a été proposée aux propriétaires riverains.

M. BOUILLÉ Michel, domicilié Duzelier- 63550 SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX, propose à la commune d'acquiescer ces deux parcelles au prix forfaitaire de 1 800 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE de céder les parcelles cadastrées section **BH n° 148** (84a 50ca), et **BH n° 153** (57a 60ca) à **M. BOUILLÉ Michel**, domicilié Duzelier- 63550 SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX, au prix de **1 800 €**, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation des opérations afférentes à ce dossier.

N° 58/2019 - CCTDM - Modification statutaire n° 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dont les articles L. 5211-5-1 et L. 5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02853 en date du 12 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes «Entre Allier et Bois Noirs», «de la Montagne Thiernoise», «du Pays de Courpière», et «Thiers Communauté» au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération de modification statutaire n° 1 du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17.01395 en date du 5 juillet 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération de modification statutaire n° 2 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17.02557 en date du 27 décembre 2017 ;

Vu la délibération de modification statutaire n° 3 du Conseil Communautaire du 16 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 18.02141 en date du 26 décembre 2018 ;

Vu la délibération de modification statutaire n° 4 du Conseil Communautaire du 12 septembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de procéder à une mise à jour des compétences ;

Vu le projet de statut présenté par le Maire ;

Ayant entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de statut présenté et annexé à la présente délibération.
AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

N° 59/2019 - Réhabilitation garage Saint-André - Résiliation marché de maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle la délibération n° 55/2019 du 12/10/2019 par laquelle l'assemblée délibérante a décidé d'abandonner le projet de réhabilitation du garage Saint-André et de déclarer la procédure de passation du marché sans suite pour motif d'intérêt général d'ordre budgétaire.

Il explique qu'il y a lieu de résilier le marché de Maîtrise d'œuvre lié à ce projet et contracté avec M. Amar GUERGOUR Architecte DPLG.

M. le Maire donne lecture du courrier de l'architecte exposant les modalités de résiliation du marché de maîtrise d'œuvre, décidées à l'amiable, à savoir « *paiement des honoraires correspondants aux missions exécutées et frais liquidés au jour de cette résiliation. La résiliation intervient après la phase DCE qui a été facturée par l'architecte et réglée par la commune. Le solde de la rémunération est donc nul.* »

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE les conditions de résiliation du marché de maîtrise d'œuvre convenues avec l'architecte et exposées ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Plantation Forêt communale « La Chaumette »
Approbation des travaux et demande de subvention**

Ce point est reporté à une date ultérieure, tous les éléments n'étant pas en possession de l'assemblée pour délibérer convenablement.

**Forêt communale de « La Chaumette »
Approbation de l'assiette des coupes 2019 pour les forêts relevant du régime forestier**

Ce point est reporté à une date ultérieure, tous les éléments n'étant pas en possession de l'assemblée pour délibérer convenablement.

N° 60/2019 - Vente de parcelles communales non concernées par le plan de gestion avec l'ONF

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition d'acquisition de 22 parcelles pour une superficie totale de 5ha 90a 38ca et réparties sur l'ensemble de la commune, faite par M. DEAL Tristan pour un montant total de 8 650 €.

Il précise que ces parcelles :

- ne sont pas concernées par le plan de gestion mis en place avec l'ONF,
- qu'il s'agit principalement de parcelles de petite surface intégrée dans le domaine privé de la commune suite à une procédure de prise de possession de biens sans maître, menée par la municipalité en 2013.

Ces parcelles, dispersées sur le territoire, ne font donc apparaître aucun attrait lié à la biodiversité, ni intérêt patrimonial pour la collectivité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE de céder les parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface	Prix de vente
AB	75	Les Vergnes	41a 55ca	600.00 €
AP	204	Le Patet	51a 90ca	500.00 €
BD	39	Les Pradoux	9a 75ca	200.00 €
BD	125	Les Gerbets	20a 50ca	360.00 €
BD	126	Les Gerbets	7a 90ca	140.00 €
BD	172	Les Gerbets	40a 00ca	480.00 €
BE	165	Moulin Duzelier	36a 00ca	250.00 €
BE	166	Moulin Duzelier	58a 10ca	400.00 €
BI	4	Moulin Charret	17a 65ca	500.00 €
BI	5	Moulin Charret	20a 30ca	1 200.00 €
BI	192	Croix de Gipouloux	88a 60ca	1 400.00 €
BL	10	Les Blondets	15a 50ca	400.00 €
BL	75	Les Blondets	33a 60ca	500.00 €

BL	110	Goutabonet	27a 30ca	200.00 €
BL	135	Goutabonet	8a 80ca	100.00 €
BL	138	Goutabonet	7a 85ca	100.00 €
BL	225	L'Enfer	83ca	10.00 €
BL	227	L'Enfer	38a 50ca	460.00 €
BL	248	L'Enfer	15a 05ca	150.00 €
BO	141	Sucheron	30a 10ca	450.00 €
BO	142	Sucheron	9a 80ca	150.00 €
BW	92	Pas du Loup	10a 80ca	100.00 €
			5ha 90a 38ca	8 650.00 €

pour une superficie totale de 5ha 90a 38ca, à M. DÉAL Tristan, domicilié 31 rue Montgelard - 77130 LA GRANDE PAROISSE, pour un prix total de 8 650 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique à venir et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des opérations afférentes à ce dossier.

2- QUESTIONS DIVERSES

1/ Information/Communication

- Date prochaine réunion. *Néant*

2/ Eau/Assainissement/Captages

- Réunion de la commission le 07/11/2019. *Les plans « papier » des réseaux d'eau potable ont été fournis par le SIEA et retravaillé par M. Bonnot et les agents techniques pour mise à jour (travaux, compteur propriétaires,...).*

- Réunion DDT 08/11/2019 - Inventaire des cours d'eau de la commune. *Travail sur cartographie initié par le Conseil Départemental pour mise à jour. Le but est de préserver les milieux aquatiques naturels lors de chantiers agricoles ou forestiers (obligation de déclaration auprès de la Police de l'Eau par les exploitants).*

- Transfert de compétence au SIEA - Réunions les 26/11 et 18/12. *Vu*

- Travaux PPI des captages. *Il restait des travaux à reprendre par M. Beaudoux d'ATP. Après plusieurs relances et une LRAR, il a commencé les travaux lundi 11 novembre.*

- Remplacement compteur réservoir Fagot/La Vachie - Agence de l'Eau. *Dans le cadre des obligations de maintenance des systèmes de mesure, l'Agence de l'Eau demande la mise en place d'un compteur neuf au réservoir de Fagot/La Vachie, celui actuellement en place étant installé depuis plus de 10 ans.*

- Radon - Analyses de l'eau. *Seul le réseau de Chossière est concerné car la réglementation européenne à l'origine de ces analyses prévoit une obligation d'analyse du radon uniquement pour les réservoirs alimentant plus de 500 usagers. Il y a déjà eu 2 analyses qui font apparaître un dépassement de la tolérance en radon.*

- Date prochaine réunion. *Néant*

3/ Aménagement du territoire/Boisement

- Réunion ONF 14/10/2019. *Vu*

- Réunion de la commission le 05/11/2019 (échange surfaces Consorts Guionin, acquisition parcelles AM 220 et 221 et terrain le long de La Grange, Airmax). *Vu*

- Déchets ménagers/bacs collectifs, réunion du 09/11/2019. *Le recensement des points d'installation possibles de bacs collectifs et terminé. M. le Maire retranscrit tout cela sur plan.*

- TDM - Travaux reconnexion hydrique dans l'ENS de la Tourbière du Sapey. *Vu*

- TDM, réunion du 13/11 - Bilan mode opératoire exploitation forestière. *Vu*

- Date prochaine réunion. *Néant*

4/ Bâtiments/Cimetière

- La Grange - Visite Commission de sécurité le 04/12/2019 à 14h00. *Vu*

- Travaux toitures : bâtiment Saint-André et garage communal. *Des devis ont été demandés pour la réfection de la toiture de ces deux bâtiments.*

- Date prochaine réunion. *Mardi 26 novembre 2019 à 19h00*

5/ Voirie/Signalisation

- Réunion du 07/11/2019 (programme travaux de voirie 2020, déneigement, prêt broyeur TDM, débroussaillage). *Le programme 2020 prévoit une longueur de réfection de voirie d'1,7 km. Il faudra peut-être définir des priorités en fonction des moyens budgétaires disponibles.*
- Date prochaine réunion. *Néant*

6/ Animation/Tourisme/Culture

- Séance jeune public Ciné Parc du 02/11/2019. *Cette séance n'a eu aucun spectateur. Revoir une programmation plus adaptée au public de Saint-Victor.*
- Ciné Parc projection scolaire le 25/11/2019. *À 10h30 pour les classes de maternelles de l'école de Palladuc.*
- Date prochaine réunion. *Néant*

7/ Matériel roulant/Petit matériel

- Date prochaine réunion. *Néant*

8/ Intercommunalité

- Date prochaines réunions :
 - *Bureau communautaire.* Jeudi 21 novembre 2019, 12h à 15h30 ; jeudi 05 décembre 2019, 12h à 15h30 ; jeudi 19 décembre 2019, 17h à 18h ;
 - *Conférence des Maires.* Néant
 - *Conseil communautaire.* Jeudi 19 décembre 2019 à 18h30

9/ Divers

- Date prochaine réunion de Bureau. *Jeudi 05 décembre 2019 à 18h30*
- Date prochain conseil municipal (avant le 11/12/2019). *Lundi 09 décembre 2019 à 20h00*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00